

Catégorie C

CAPN n°7 du 26, 27 28/10/2016 & 02 au 03/11/2016 – Suites le 17/11/2016

Mouvement de mutations au 1^{er} mars 2017

Peut mieux faire !

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement complémentaire pour le 1^{er} Mars 2017 s'est déroulée du 26 octobre au 3 novembre 2016. Les suites ont été données et connues le 17 novembre 2016.

Cette CAP s'est tenue après l'annonce récente d'un recrutement sur les listes complémentaires externes et internes de 2015 de 236 agents (213 sur liste externe et 23 sur liste interne) avec installation de ces nouveaux collègues au 30/12/2016.

À la demande de la délégation **F.O.-DGFIP** d'explications sur les raisons de ce recrutement inattendu, l'administration nous a répondu que cela était dû à un phénomène « *d'évaporation* ».

Cette « évaporation » soudaine trouve son origine, selon l'administration dans le double constat : au cours de cette année, le nombre de demandes de réintégrations seraient en nette diminution tandis que le nombre de demandes d'admission à la retraite aurait augmenté.

F.O.-DGFIP considère que cet appel complémentaire reste largement insuffisant au regard de la situation des effectifs ; même s'il a fourni l'opportunité à l'administration d'assouplir le mouvement de mutation complémentaire.

L'administration, dans ses réponses à nos revendications en matière d'effectifs posées en déclaration liminaire, a fait preuve une fois de plus d'un pessimisme découlant de son manque de volontarisme à défendre notre Direction Générale.

Lorsque la délégation **F.O.-DGFIP** évoque la fusion des RAN qui a pour conséquence directe d'élargir le périmètre géographique de ces RAN ; l'administration se veut rassurante en précisant qu'il en reste encore plus de 500 (sous entendu, sans doute, il reste des possibilités de fusion).

Au sujet des reprises d'ancienneté intégrées trop tardivement (postérieurement au 31/12/2015) qui pénalisent les agents dans leur interclassement ; l'administration nous a répété le leitmotiv suivant : il

lui est difficile d'obtenir auprès des agents les renseignements nécessaires pour actualiser leur ancienneté administrative.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en exergue :

- **1 248** demandes ont été examinées
- Au projet du mouvement **341** demandes ont été **satisfaites** soit un « **taux de satisfaction** » de **27,3 %**.
- **53** Directions présentaient un sous-effectif supérieur à 20 agents.

Au terme du mouvement :

197 nouvelles mutations ont été prononcées ce qui fait un total de **538** mutations soit un taux de satisfaction de **43,5 %**.

22 départements restent **fermés** et **15** départements ouverts uniquement en rapprochement externe.

Seules 2 demandes tardives sur 48 formulées ont été retenues. Pour **F.O.-DGFIP**, il n'est pas question de déroger de manière systématique aux règles de gestion existantes même si nous sommes en désaccord avec un certain nombre de ces règles. Toutefois, face à la complexité de ces règles pas toujours bien appréhendées par les agents ainsi que des situations personnelles parfois très difficiles, on aurait pu espérer une approche plus humaine de l'administration sur les demandes tardives.

- Si le taux de satisfaction est meilleur que celui du mouvement complémentaire de l'an passé il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des agents et de **F.O.-DGFIP** au vu des emplois vacants. Nous sommes loin du 2^{ème} vrai mouvement revendiqué par **F.O.-DGFIP**.

Libellés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	1 248	-
Total des demandes satisfaites	341	538
Taux de satisfaction	27,3 %	43,5%
Rapprochement en attente	45	27
Nombre de directions fermées	40	22
Nombre de directions ouvertes	38 (dont 21 en province)	53 (dont 34 en province)

Total des emplois vacants

Total province	1 855
Total IDF	759
Total général	2 614

Mutations

RIF vers Province	96
Province vers RIF	4
Province vers Province	125
RIF vers RIF	116

Autres

Réintégrations	14
Annulations acceptées	1 sur 8
Cas sociaux	1 sur 2
Demandes tardives acceptées	2 sur 48

Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques au moment où 1 815 nouvelles suppressions d'emplois s'annoncent.

Analyse :

Le niveau du taux de satisfaction de ce mouvement complémentaire de mutation de la catégorie C rend incompréhensible la logique de la DGFIP alors que l'on constate 2 614 vacances d'emplois.

Cela rend encore plus inacceptable que la Direction Générale limite et « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui faisaient des demandes de mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents.

Tout au long des travaux de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 30 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 10 dernières années et 1 815 à venir pour l'année 2017. Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits de l'agent : temps partiel, congés, notation **et forcément mutation**.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1^{er} vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions sont déficitaires. Pour rappel près de **135** directions sont en sous-effectif.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Cette politique prépare et acte l'abandon de missions complètes ?

La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

F.O.-DGFIP a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc émis un vote contre ce mouvement qui est largement insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président

L'attribution des étoiles au guide Michelin vient de se dérouler.

Nous allons vous présenter la recette du jour : **la DGFIP à l'étouffée**. Cette recette n'aurait pas permis à notre direction de figurer dans ce guide.

Pour réaliser ce plat, le chef cuisinier, en la personne du Directeur Général, a suivi à la lettre les recommandations des politiques concernant les ingrédients tout en donnant libre cours à son inventivité pour apporter une touche personnelle et rendre ce plat encore plus indigeste pour les agents.

Pour à peu près 130 000 Agents ETPT, il faut se procurer :

- quelques PLF, peu importe le millésime puisqu'au fil de ces dix dernières années 30 000 emplois ont été supprimés,
- des CDI, CDIF, SPF, postes comptables, pour cela vous pouvez vous fournir auprès des directions locales qui sauront vous indiquer les structures et services qui méritent une fusion ou suppression. Prévoir également quelques postes hors métropole, Directions Nationales, Services Centraux,
- des outils et programmes informatiques,
- une réforme territoriale de 1ère qualité : la marque Notré est la garantie de cette qualité fournie par le gouvernement,
- un protocole PPCR très frais : votre fournisseur habituel, la DGAFP vous conseillera.

Compter un temps de préparation et de cuisson correspondant approximativement à deux mandats législatifs.

Préparez tout d'abord une sauce aux lignes destructrices à base de concentration du réseau. Pour donner du liant à cette sauce, pensez à utiliser quelques épices comme le Centre de Prélèvement Service (CPS), Centre Impôt Service (CIS), Centre de Contact (CDC), Service Facturier (SFACT) et Service d'Appui au Réseau (SAR) Afin de relever la préparation, on doit aussi utiliser de la dématérialisation extraite des outils et programmes informatiques.

Ce plat reposant sur le principe de la réduction de la dépense publique, ne pas hésiter à dégraisser les effectifs en effectuant des coupes franches grâce aux PLF.

Préparer un consommé de fusion et restructurations à base de Pôle de Contrôle des revenus Patrimoniaux (PCRP), rattachement de l'enregistrement aux SPF, création de Service Départemental des Impôts Fonciers...etc. Pour cela ne pas hésiter à utiliser les RAN en les fusionnant.

Un projet de Prélèvement à la Source, auprès du gouvernement comme un ersatz de réforme fiscale apportera une note de stress supplémentaire à votre consommé.

Ce consommé accompagnera parfaitement votre plat principal.

Il est vivement recommandé de fouetter le dialogue Social afin de lui donner un aspect de crème

onctueuse qui pourra accompagner le consommé.

Après cuisson des règles de gestion durant 3 ans, ne pas les laisser refroidir, retravailler ces règles en les découpant finement. Afin d'en relever l'amertume, ne pas hésiter à les rendre plus défavorable aux agents.

Faites revenir doucement la réforme territoriale prélude d'une Fonction Publique interministérielle régentée à terme par des Super Préfets Interrégionaux.

Incorporer dans cette réforme le protocole PPCR qui permet de geler les possibilités d'avancement accéléré, fournit un transfert de primes-points en trompe l'œil et allonge les durées de carrière. Ce protocole dans l'optique d'améliorer la recette pourra s'accompagner ultérieurement d'une pincée de RIFSEEP.

En ne perdant pas de vue qu'une amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires n'apportera aucune valeur ajoutée à votre recette et afin de ne pas la gâter, contentez-vous d'une pincée de revalorisation salariale en prenant comme dosage la modération prônée par les gouvernements successifs.

Votre plat est prêt, pensez à le servir le plus rapidement possible afin de pouvoir accélérer le processus de démantèlement de la DGFIP.

Nous souhaitons bon appétit à l'administration Par contre pour les agents, c'est l'indigestion assurée. Aussi **F.O.-DGFIP** exige du Directeur Général qu'il revoie sa recette en instaurant, un moratoire sur les suppressions d'emplois, les fusions, les restructurations et fermetures des sites et une prise en compte des difficultés quotidiennes rencontrées par les agents dans l'exercice de leur mission.

Et c'est à cause de cette recette que **F.O.-DGFIP** s'inscrit dans l'action intersyndicale depuis le 10 octobre et appelle tous les agents à faire grève le 15 novembre prochain afin de faire barrage à cette politique qui signe, à plus ou moins longue échéance l'arrêt de mort de la DGFIP.

Nous avons appris récemment que l'administration a obtenu le recrutement supplémentaire de 236 lauréats issus des listes complémentaires des concours communs C externe et interne 2015 avec une installation de ces agents pour le 30 décembre 2016.

Ainsi, le plafond d'emplois autorisé par le parlement que l'administration nous oppose à chaque fois que nous dénonçons les sous-effectifs permanents ; devient soudainement extensible. Des esprits chagrins pourraient y voir le résultat d'une manœuvre purement électoraliste.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette annonce nous conforte dans notre argumentation reposant sur le vieil adage : « quand on veut, on peut ».

F.O.-DGFIP se félicite de cette décision qui apportera une bouffée d'oxygène pour les services et offrira l'opportunité d'un avenir professionnel pour les lauréats sélectionnés.

Toutefois **F.O.-DGFIP** regrette que l'appel des listes complémentaires ne se fasse pas jusqu'à épuisement total de ces listes.

De plus, cette annonce tardive avec la volonté de l'administration d'installer ces nouveaux collègues pour le 30 décembre 2016 dans un calendrier de fin d'année très contraint va poser le souci de pouvoir tenir une CAPN de 1^{ère} affectation dans des conditions normales.

Pour **F.O.-DGFIP** toutes les conditions doivent être réunies afin de garantir un examen optimal des dossiers des demandes d'affectations.

À propos de cette Commission Administrative Paritaire Nationale de mutations c'est encore l'occasion, pour **F.O.-DGFIP** de pointer une situation qui devient de plus en plus catastrophique pour les services et les agents.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- pour ce mouvement un solde prévisionnel de moins **2 572** agents (moins **1 925** pour le mouvement complémentaire de mars 2016).

Face à cette évolution, **F.O.-DGFIP** vous demande : comment voulez-vous, Monsieur le président que les services puissent continuer à fonctionner correctement ?

- au projet **341** demandes de mutations satisfaites mais ce sont aussi **907** agents qui attendent une mutation.

Monsieur le président que dites-vous à ces **907** agents ?

Le nombre annoncé de directions fermées est de **40** alors que leur solde en effectifs est négatif (sur le mouvement complémentaire précédant **14** directions fermées) et en sus le constat affligeant d'une diminution du nombre de directions : moins **8** par rapport au mouvement complémentaire précédent.

Au regard de la croissance exponentielle du nombre de directions fermées, Monsieur le président, ne faut-il

pas y voir une préparation de projet de supprimer le mouvement complémentaire ?

Comme l'an passé, **16** directions ne sont accessibles qu'en rapprochement externe. Ce qui limite l'espoir pour de nombreux agents, souvent en grande difficulté de voir aboutir leur demande de mutation.

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation en ALD de **87** des agents mutés soit un sur quatre. Avec le recul, on s'aperçoit que ces agents sont devenus la variable de comblement des vacances d'emplois avec toute la précarité que cela induit.

Pour **F.O.-DGFIP** il est inacceptable que **45** agents restent en attente d'un rapprochement. Par expérience, nous savons que les situations de ces agents sont souvent source de graves problèmes personnels et familiaux qui impactent directement la vie professionnelle de l'agent.

F.O.-DGFIP dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

En conclusion, les élus exigent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - William THUBERT - Christophe TREHOUT - Vincent HAYAUX du TILLY
Laurent AUBOYER - Anthony DACLINAT - Martine MINIOU - Nathalie VILET

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP